

---

**De :** Jean-Claude BAUDRAIS  
**Envoyé :** vendredi 5 octobre 2018 11:42  
**À :** Enquete Publique Mairie de Penestin  
**Objet :** Enquête publique Loscolo

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue à CAP ATLANTIQUE le 12 mars 2018 sur le projet de Loscolo.

Cette réunion a été organisée à la demande d'un collectif de citoyens pénestinois.

Ce document comprend les remarques que j'ai pu émettre, à titre personnel, en réponse aux propos tenus par des représentants très engagés dans la vie publique à Pénestin.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir noter que :

- Le collectif ne présentait aucun mytiliculteur autre que le CRC
- Cette rencontre est à mettre en évidence avec le nombre de mytiliculteurs intervenus en faveur de Loscolo lors de l'enquête publique qui se tient actuellement (du 20 août au 5 octobre 2018).

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame la Commissaire enquêtrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Jean-Claude BAUDRAIS



## Compte rendu de réunion

### Projet LOSCOLO

12 MARS 2018

*Présents : CAP Atlantique : A.L'HONEN, F.DURIEUX, C.FILLION ; LAD-SPL : C.DENISE, K.LE BIHAN; CRC : A. DREANO ; Collectif LOSCOLO : B.DUPE, D.BOCCAROSSA ; Amis du Pays de Mès et Vilaine : M-A. ECHARD.*

#### Contexte de la rencontre :

Réunion du 12/03/2018 dans les locaux de CAP Atlantique ;

La problématique principale, posée par le collectif de citoyens pénestinois à l'origine de cette réunion, est celle de la pertinence du site de Loscolo pour répondre aux besoins des mytilliculteurs à terre. La question de la concertation, notamment avec la profession, pour construire ce projet est également posée.

Le collectif précise avoir été sollicité par des professionnels pour discuter du projet. D'ailleurs il convient de noter le désistement de deux mytilliculteurs à la réunion.

#### Déroulé :

→ Tour de table et présentation des participants ;

→ Prise de parole par le collectif : *(en gris les interventions de CAPA et/ou de LAD et/ou du CRC)*


Introduction générale : lecture d'un texte rédigé par le collectif et projection de cartes pour une approche du contexte environnemental de la Commune et de son évolution démographique (de 1990 à 2010) ;

Historique de l'opération, de 2003 à 2016 : COPIL, réunions avec les professionnels et/ou l'association du Mès et Vilaine, études produites (Oikos, Techmar), reprise du projet par CAPA, modification du PLU (zonage, limites espaces proches du rivage), délibération de CAPA actant le choix du site.

⇒ Complément du CRC :

- ✓ Sur les études diligentées : ajouter l'étude du CIADT (Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire) qui n'a pas été listée dans l'exposé historique du collectif.

✓ Sur les éléments fondateurs du projet : dès 1995/1996, les mytilculteurs doivent répondre aux problématiques sanitaires et d'envasement de l'estuaire, qui impactent la filière. En outre, l'évolution des normes règlementaires poussent petit à petit les professionnels à s'équiper de procédés de purification. Mais les chantiers pénestinois sont très contraints par l'espace. L'aménagement d'un site dédié émerge, permettant l'adaptation à ces nouvelles contraintes et offrant la possibilité aux professionnels de mutualiser leurs moyens.

⇒ Réponse du collectif : les problématiques sanitaires et d'envasement de l'estuaire de la Vilaine ne sont plus d'actualité au Maresclé et au Logo. Reste toutefois la problématique du manque de place pour ces chantiers. 

#### Questions / remarques diverses du collectif :

- La localisation du projet a-t-elle bien été réfléchi ? Le tableau de synthèse présenté au PLU de 2010 semble maigre pour défendre ce propos. 

⇒ Réponse de LAD : outre les premières études menées dès les années 2000, un travail de concertation a été initié dès 2008 (associant notamment les professionnels et l'Association Mès et Vilaine) avec l'organisation de réunions publiques, d'ateliers participatifs et d'expositions en Mairie. Le choix du site et l'adaptation du projet d'aménagement résultent de ce travail collaboratif.

⇒ Complément du CRC : dès la fin des années 90, un premier travail de repérage des sites potentiels avait été mené avec la DDE (direction départementale de l'équipement), la mairie et la profession

- Questions relatives à l'évolution des attentes des professionnels et ainsi de l'utilité du projet pour la filière locale : le projet est-il surdimensionné compte tenu des demandes actuelles des professionnels Pénestinois d'installations sur le futur parc ? Le projet est-il toujours adapté à l'évolution des pratiques au sein de la profession (les professionnels n'ont plus forcément besoin de prise d'eau de mer) ? pour remplir la zone, l'offre de terrain pourra-t-elle s'adresser à d'autres types de professionnels (origine géographique plus large des acquéreurs, production mytilicole non exclusive, installation d'une conserverie, d'une thalasso équine, etc.) ?

⇒ Réponse de CAPA / LAD : le site sera bien dédié aux activités agricoles conchylicoles (donc pas nécessairement dédié exclusivement aux activités mytilicoles), et ne saurait être réservé aux seuls professionnels de Pénestin (surtout si les demandes d'installation étaient localement insuffisantes pour remplir le Parc). L'ensemble des demandes seront étudiées en Commission et feront l'objet de réponse au cas par cas. Les projets non assimilables aux activités agricoles conchylicoles, par exemple conserverie ou thalasso équine n'ont pas vocation à être installés sur le site. Le futur cahier des charges de cession de terrain fixera les règles définitivement. En attendant, il convient d'accueillir et d'écouter tous les porteurs de projets.

⇒ Réponse du CRC : aujourd'hui on peut tout à fait constater une évolution du nombre de professionnels qui n'utilisent pas d'eau de mer sur leur chantier. Ces derniers assurent la pêche en gros et délèguent l'activité de vente à des structures spécialisées (comme le GIE). Pour autant, il faut garder en tête que cette évolution n'est pas structurelle mais conjoncturelle. Rien ne nous assure que

# Résumé des commentaires sur RéunionLoscol-Ok.pdf

---

Page : 2

---

Nombre : 1      Auteur : Secretariat-General      Sujet : Texte surligné      Date : 19/04/2018 09:36:35

---

Nombre : 2      Auteur : Secretariat-General      Sujet : Note      Date : 19/04/2018 11:31:00  
D'où tient il ces informations. Sont-elles crédibles ?

---

Nombre : 3      Auteur : Secretariat-General      Sujet : Note      Date : 19/04/2018 09:49:18  
Les réponses de CAP et du CRC sont pertinentes et justes

---

demain les professionnelles souhaitent pas à nouveau utiliser l'eau de mer pour vendre leurs produits directement à la consommation et non plus sous la forme de coquillage brut.

- Concernant la desserte du parc en certains professionnels, l'accès aux cales sera difficile, la voie proche du littoral est sous-dimensionnée et non adaptée pour les déplacements des tracteurs liés à l'activité du futur parc.

- La concentration des activités sur un site de cette taille (env. 9ha) engendrera des nuisances sonores importantes pour les espaces de caravaning / camping situés à proximité et qui n'auraient jamais dû être installés ici.

⇒ Réponse de LAD : la question des nuisances sonores pour les riverains a été appréhendée. Une étude acoustique permet à ce titre de préciser l'implantation optimale des bâtiments sur le site. Cette étude est annexée à l'étude d'impact (disponible lors des enquêtes publiques).

- Quelles sont les informations dont disposent CAPA et le CRC concernant la transaction échouée sur la pointe du Bile d'un ancien chantier avec env. 1ha de foncier, 1 logement de fonction et 1 cale) ? Quelles pourraient être les interventions envisagées par la collectivité et/ou le CRC dans cette négociation / vente ?

⇒ Réponse de CAPA : s'agissant d'une transaction d'ordre privée, CAPA n'a pas d'information au sujet de cette négociation.

⇒ Réponse du CRC : idem que ci-dessus, s'agissant d'une négociation privée. La SAFER pourrait intervenir dans ce type d'affaire avec cependant ses propres limites (certaines opérations immobilières ne le permettent pas).

- Sur les aspects environnementaux (projection de la carte issue du PLU 2010 – trame verte / trame bleue) : le projet envisagé engendrera des pertes importantes tant du point de vue agricole, que paysager, ou touristique. La disparition d'un nouvel espace agricole constituera le point de départ d'une nouvelle dégradation des espaces environnants.

⇒ Réponse de CAPA / LAD : le projet veille à intégrer tous les enjeux environnementaux (paysagers, écologiques, sonores, etc.) du site ; c'est l'objet de l'étude d'impact (à disposition du public lors des enquêtes publiques) et des propositions dites ERC : Eviter-Réduire-Compenser

- Qu'est-il envisagé au droit des chantiers qui seront abandonnés à la suite du départ des professionnels ?

⇒ Réponse de LAD / CAPA : cette question n'est pas traitée dans le cadre du projet d'aménagement Loscolo, ce n'est pas son objet. D'ailleurs, il convient de préciser que chaque professionnel sera libre ou non de quitter son ancien chantier pour venir ou non s'installer à Loscolo. Néanmoins, la question de la réhabilitation des anciens chantiers – notamment au Logo et au Scal -, peut être légitimement posée : l'IAV est propriétaire de foncier ; l'évolution de la réglementation et des contraintes sanitaires sont à anticiper par les professionnels ; quant à la problématique de submersion marine, elle est réelle, induisant à terme des possibilités d'extension plus que limitées et faisant peser une épée de Damoclès sur les chantiers existants.

- 
- ⇒ Nombre : 1      Auteur : Secretariat-General    Sujet : Note      Date : 19/04/2018 09:56:02  
Petite coquille : les professionnels

---

  - ⇒ Nombre : 2      Auteur : Secretariat-General    Sujet : Note      Date : 19/04/2018 09:50:04  
Tel est le cas aujourd'hui. Les accès Lomér, Tréhiguier semblent moins faciles et impliquent une circulation plus importante

---

  - ⇒ Nombre : 3      Auteur : Secretariat-General    Sujet : Note      Date : 19/04/2018 09:50:35  
Quelle transaction est échouée. Quelles sont les informations dispensées. La commune de Pénestin n'est pas au courant (pas de document officiel)

---

  - ⇒ Nombre : 4      Auteur : Secretariat-General    Sujet : Note      Date : 19/04/2018 11:32:39  
Vraisemblablement la question est la même sur des sites proches du rivage ou dans la bande des 100 mètres

---

  - ⇒ Nombre : 5      Auteur : Secretariat-General    Sujet : Note      Date : 19/04/2018 11:34:30  
C'est une question qui devra être envisagée par l'ex IAV qui s'était engagé sur les reprises de chantier. Qu'en est-il aujourd'hui ?  
La question devra sans doute être traitée par la commune de Pénestin, ce qui était prévu dans la mise en place du projet

Propositions du collectif d'alternatives possibles au projet Loscolo :

Le développement des chantiers autour des sites existants permettrait de répondre aux besoins immédiats de développement. Ainsi :

- Pointe du Bile (ancien chantier en vente) : CAPA achèterait le foncier de 1.5ha. Les entreprises nécessitant le plus de place transfèrent leurs activités sur ce site (GIE + famille BIZEUL) ;
- Site du Logo : reprise de l'ensemble du foncier libéré (ex. GIE) pour permettre l'installation de nouveau(x) chantier(s) et/ou des extensions. Développement du site en face de la route, les parcelles agricole (permettrait l'accueil de chantiers secs, c'est-à-dire ne nécessitant pas de prise d'eau de mer) ; une attention sur les zones inondables sera à porter ;
- Site du Lomer : reprise du foncier libéré par le départ de l'entreprise BIZEUL pour permettre l'installation de nouveau(x) chantier(s) et/ou des extensions, remblaiement de l'étang artificiel pour permettre l'installation de nouveaux chantiers secs ;
- Site du Scal : sur le zonage PLU pour permettre le développement de l'activité, estimation de pouvoir doubler les surfaces existantes
- Maison de la mytiliculture : proposition d'implantation sur le foncier vacant situé en face de l'entrée de la zone du Closo.

⇒ Réponse de CAPA : le projet d'implanter une maison de la mytiliculture à Loscolo n'est plus d'actualité

Ces propositions supposent :

- la maîtrise foncière à minima du site pointe du Bile, par la collectivité
- le transfert des subventions publiques vers ce nouveau projet

⇒ Réponse de CAPA : impossible de transférer les subventions qui sont attachée au projet Loscolo, celles-ci sont principalement attachées au réseau d'eau de mer à créer

Concernant le projet du parc à Loscolo : le zonage Aca peut être conservé et le foncier resté propriété de CAPA dans l'hypothèse de l'émergence d'un nouveau besoin à moyen/long terme que les propositions listées ci-dessus ne permettraient de couvrir.

Conclusion du collectif : Le collectif souligne le positionnement incertain des mytiliculteurs pour Loscolo, et qui semblent plus bavards et diserts avec le collectif qu'avec la Collectivité.

Loscolo est un projet surdimensionné, qui emporte peu d'intérêt de la part de la profession locale, alors que des alternatives existent pour conforter les besoins de développement actuels (et emportant l'accord des concernés).

L'alternative de renforcer les sites existants permet de rester dans une logique de mutualisation à 7 – 8 professionnels par site, tout en s'économisant dans investissement en infrastructures réseaux et route.

⇒ Réponse de CRC : Les infrastructures de Loscolo auront l'avantage de répondre au mieux à moyen et long termes aux évolutions règlementaires inéluctables.

→ Conclusion générale - CAPA :

L'ensemble des remarques et propositions du collectif sont entendues et seront rediscutés au sein de CAPA. Un compte rendu de la présente réunion sera adressé dans les meilleurs délais.

- 
- ⇒ Nombre : 1      Auteur : Secretariat-General    Sujet : Note      Date : 19/04/2018 11:40:03  
Question de la circulation, des emplacements, de l'érosion, de la densité de circulation et des conflits de voisinage à proximité des zones urbanisées.
- 
- ⇒ Nombre : 2      Auteur : Secretariat-General    Sujet : Note      Date : 19/04/2018 11:44:52  
Il n'est pas sur que l'ensemble soit libéré par l'ex GIE 1,5ha, ce n'est peut être pas suffisant pour le GIE + l'entreprise BIZEUP.  
Par ailleurs le prix de reprise du foncier sera-t-il pertinent ?
- 
- ⇒ Nombre : 3      Auteur : Secretariat-General    Sujet : Note      Date : 19/04/2018 11:42:08  
Semble bien délicat au regard de la route et du paysage Nds + Zone humide  
Quelles seraient les parcelles agricoles qui ne seraient pas en zone Nds concernées?
- 
- ⇒ Nombre : 4      Auteur : Secretariat-General    Sujet : Note      Date : 19/04/2018 11:42:35  
Aucune extension n'apparaît possible aujourd'hui.
- 
- ⇒ Nombre : 5      Auteur : Secretariat-General    Sujet : Note      Date : 19/04/2018 09:55:27  
Il n'est pas certain que ce soit posé en termes de circulation. Question posée en terme de circulation bande des 100 mètres + bande du rivage  
La question de la qualité de l'eau reste posée dans un espace appartenant aux zones portuaires.
- 
- ⇒ Nombre : 6      Auteur : Secretariat-General    Sujet : Note      Date : 19/04/2018 09:57:41  
Je confirme vos conclusions à voir au cas par cas les implantations souhaitables, souhaitées, possibles, réalisables ? au regard de la circulation, site et paysages ...et des équipements notamment les questions liées aux eaux usées et dessertes en eau.  
Contrairement à ce que les gens pensent, le raccordement à l'eau de mer apparaît pour le moins souhaitable, dans les autres cas on devra la transporter.